



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Date 15/05/2009

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du	15 mai 2009
Président	Pierre REPELLINI

Présents	Jean-Jacques AMORFINI, René CHARRIER, Thibaut DAGORNE, Pierre DREOSI, Julien FOURNIER, Sylvain KASTENDEUCH, Jean-Pierre LOUVEL, Joël MULLER, Gérard PARENTIN, Philippe PIAT,
Excusés	Jean-Pierre GEORGES,
Assistent	Stéphane BURCHKALTER, Philippe DIALLO, Frédéric PAQUET, Vincent PONSOT, Benjamin VIARD, Francis SMERECKI, Arnaud ROUGER.

- **Adoption des précédents procès verbaux**

La Commission,

adopte les PV des réunions du 29 janvier 2009 et du 13 mars 2009 sous réserve concernant ce dernier de remplacer "les points 4 et 5" par "les points 5 et un nouveau point" dans la partie "proposition du groupe de travail sur la réforme des critères d'efficacité".

- **Répartition des dossiers entre la commission plénière et les sous-commissions – organisation des réunions**

La Commission,

entend la proposition de l'UNFP concernant la répartition des dossiers entre la commission plénière et les sous-commissions des joueurs et des entraîneurs,

précise qu'il serait préférable de commencer les travaux par les deux sous-commissions puis de poursuivre par ceux de la commission plénière.

- **Centres de formation**

- * **Critères d'efficacité**

La Commission,

dit, concernant le point 1.1 de l'article 107 de la CCMF, qu'il convient de préciser que ne sont comptabilisés que les joueurs âgés de moins de 25 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

* Proposition UNECATEF sur les critères de classification des centres – nouveau critère formation des entraîneurs : diplômes obtenus

La Commission,

prend connaissance des propositions formulées par l'UNECATEF,

dit qu'il convient de poursuivre la réflexion sur un partage des points entre les clubs ayant participé à la formation des entraîneurs,

prend note qu'une nouvelle proposition commune doit être formulée par l'UCPF et l'UNECATEF.

Entend l'UNECATEF de demander à la DTN si ce nouveau critère ne doit pas être appliqué pour le classement 2009/2010.

* Etat d'avancement projet Evolution de la formation (Intervention Frédéric PAQUET)

La Commission,

entend Frédéric PAQUET présenter les grands principes des travaux du groupe de travail,

remercie Frédéric PAQUET ainsi que les participants de ce groupe et propose que les travaux soient poursuivis avec comme objectif d'en présenter les résultats lors de sa prochaine réunion.

• Charte 2009/2010 (+Tableau "Joueurs amateurs et indemnités de formation")

La Commission,

prend connaissance des proposition de modifications de la CCNMF pour la saison 2009/2010 ainsi que le tableau concernant les modalités d'application des indemnités de formation aux joueurs amateurs,

demande au représentants des joueurs, des entraîneurs et des clubs de bien vouloir lui faire part de ses observations pour sa prochaine réunion.

• Mise en œuvre du projet sur la séparation conventionnel/règlementaire

La Commission,

informée par les services de la LFP que Monsieur JACOTOT a bien été missionné officiellement et que le rendu de la phase 1 est prévu pour fin septembre / début octobre,

en prend note.



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

- **Questions diverses**

Valeur du point

La Commission,

décide de porter la valeur du point à 13,85€